

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 mars 2016 de M. Amar Madani: «Jobs d'été 2016 en Ville de Genève».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La Ville de Genève met au concours chaque année, pour la période des vacances d'été, environ 200 places appelées «jobs d'été» et destinées aux jeunes étudiants. Le délai de postulation pour l'été 2016 était fixé au 4 mars 2016.

Peut-on connaître le nombre de candidats retenus et leur répartition par lieu de résidence?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En préambule, rappelons les conditions générales d'engagement des jobs d'été en Ville de Genève:

- Avoir 15 ans révolus et ne pas dépasser 22 ans au moment de la prise de l'emploi.
- Suivre des études à plein temps durant l'année scolaire en cours.
- Etre domicilié-e dans le canton de Genève. Priorité est donnée aux jeunes qui résident sur le territoire de la Ville de Genève.
- Etre au bénéfice d'un permis de séjour valable (pour les personnes qui ne sont pas de nationalité suisse).

Le contrat de droit public est conclu pour une durée fixe de 3 semaines exclusivement et revêt un caractère unique.

Les dates ainsi que la nature de l'emploi sont attribuées par une sélection électronique aléatoire en présence d'un huissier ou d'une huissière judiciaire et ne peuvent pas être modifiées.

Pour l'été 2016, 2587 jeunes ont postulé du 15 février au 4 mars 2016. 178 candidatures ont été retenues, soit 89 filles et 89 garçons. Leur répartition par lieu de résidence est la suivante:

Genève (165), Chambésy (1), Châtelaine (1), Confignon (1), Grand-Lancy (1), Le Lignon (1), Les Acacias (2), Meyrin (1), Vésénaz (1), Vessy (2), Veyrier (2).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*